

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPUIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Éditeur et administrateur.

4 Février 1892.—No 17

Deux amours

(SUITE)

Enfin, quand le vieux Saunders se fut éloigné à son tour, faisant écrier sous ses pas le gravier du rivage, André, mollement étendu sur les couvertures bercées par les mouvements de la barque, ne tarda pas à s'endormir, mais cette fois d'un sommeil profond et paisible. Vers cinq heures du soir, il en fut tiré par une brusque secousse arrivée à la chaloupe : c'était John Saunders qui venait d'y entrer.

« A présent vous pouvez sortir de votre cahette, Monsieur », dit le brave homme. « J'ai apporté pour vous un habit de pêcheur, et, comme la nuit tombe à cette heure, nous pourrions arriver à mon cottage sans que vous soyez remarqué. »

En parlant ainsi, il avait aidé le jeune en seigne à se soulever au fond de la barque, et il lui faisait passer, par-dessus ses vêtements, un gros pantalon de drap et une épaisse chemise de laine.

« Eh ! vous avez une blessure », dit-il tout à coup, en découvrant l'épaule d'André.

« Elle est assez mal placée et doit vous gêner beaucoup. Mais, à ce qu'il me semble, elle sera bientôt fermée... J'en ai vu bien d'autres quand je servais sous les ordres du commodore Ingram, le père de lady Blanche, et j'en ai reçu de pires aussi... Mais, quand il n'y a pas d'avaries dans les œuvres vives, on peut toujours guérir ces boutonnières à la peau. A présent que vous voici habillé, venez, Monsieur. Nous serons chez moi en moins de vingt minutes. »

André Kéravel, encore bien faible, chancelant, étourdi, n'était guère en état de se servir de ses jambes. Mais, se soutenant aux larges épaules de son robuste compagnon, il parvint néanmoins à sortir de la barque, et à gravir la pente la plus douce de la falaise qui s'avancait jusqu'à la mer.

D'abord tous les deux suivirent le rivage, en silence pendant dix minutes environ. Puis ils atteignirent une étroite encoche sablonneuse qu'entourait de toutes parts un cercle d'après rochers. D'énormes fragments s'étaient détachés de la faite de ces collines granitiques, et jonchaient le sol comme autant de ruines de quelque vaste construction cyclopéenne. Mais au pied de l'une de ces roches, sur une petite esplanade d'où le regard s'étendait sur la mer, sans bornes et sans clartés à cette heure, le cottage de John Saunders se trouvait bâti au milieu d'un petit terrain cultivé. Il était donc comme isolé et comme séparé du monde : d'un côté, par sa ceinture rocheuse ; de l'autre, par l'immensité des flots.

André, en y pénétrant, fut frappé de l'ordre et de la propreté qui régnaient dans la demeure du vieux marin. Ses regards s'arrêtèrent tout d'abord sur un petit portrait en miniature suspendu à la muraille : c'était celui d'un homme robuste et beau, peint à la fleur de l'âge, en son brillant costume d'officier de la marine anglaise.

« C'est lord Alfred Ingram, le père de lady Blanche », dit Saunders, qui avait surpris le regard du jeune étranger. « Je suis fort heureux d'avoir ce portrait en souvenir. Je dois la vie à mon vaillant capitaine, à mon noble commodore... Et je lui dois bien d'autres choses encore, entre autres mon sifflet de quartier-maître que vous voyez là pendu au-dessus du cadre, sur le mur... C'est la jeune lady qui m'a donné cette peinture ; et, vraiment, elle n'eût pas fait plus de plaisir au vieux John si elle lui eût fait cadeau de la moitié de son beau parc... Mais, Monsieur, pour l'instant il faut penser à vous reposer d'abord. Aussi je vous conseille de vous étendre sur ce lit, que j'ai arrangé pour vous à mon retour. Pour moi, je vais au plus tôt vous préparer un verre de grog et une fine tranche de bœuf grillé, afin de vous rendre des forces. »

André, étendu sur sa couche, achevait de se restaurer, grâce à l'empressement paternel et aux habiles préparatifs culinaires du vieux marin, lorsque les pas d'un cheval se firent entendre sur les galets du rivage. Un instant après, lady Blanche apparut sur le seuil.

Elle était gracieuse et charmante dans son amazone bleu foncé, qui faisait ressortir admirablement les contours de sa taille riche et souple. Et le vent de la côte, tout en dérangéant un peu la plume blanche de son chapeau et ses épaisses boucles noires, soyeuses et lustrées, avait donné à son teint délicat un coloris charmant qui le rehaussait à merveille.

« Je vois avec plaisir, Monsieur », dit-elle, en souriant à André, « que vous êtes arrivé à bon port en cet abri rustique, et que vous commencez à vous remettre un peu. Ma tante de Nantelles, qui est actuellement au comble de la joie en pensant que nous avons pu sauver un Français, un compatriote, se demandait, non sans inquiétude, comment vous pourriez parvenir à vous transporter ici. Aussi me suis-je empressée de faire seller mon cheval afin de venir m'assurer de l'état des choses, dont j'irai lui rendre compte. Mais je crois que nous pouvons être tranquilles dorénavant, car mon vieux John est, en vérité, un cuisinier seigneur, un garde-malade modèle. Et j'espère que, grâce à ses bons soins, votre convalescence sera des plus rapides. »

— Je l'espère aussi, Mylady, répondit le jeune officier. « Et, bien que je ne veuille point refuser au bon Saunders la part de gloire qui lui est due, c'est à vous, en outre, que je consacrerai mes plus chaleureux remerciements, ma reconnaissance la plus profonde. Car c'est vous, lady Blanche, vous qui m'avez sauvé. »

— Je vois que, comme tous vos compatriotes, vous êtes fort galant, Monsieur...

— André Kéravel, ajouta l'officier, s'apercevant alors qu'il n'avait point appris son nom à la jeune et charmante fille, et que celle-ci le rappelait adroïtement à l'accomplissement de cette formalité.

« Monsieur André Kéravel, donc... Mais laissez-moi vous dire qu'en toute chose la vérité doit passer avant la galanterie. S'il n'y avait eu que moi pour vous sauver lorsque vous flottiez sur les vagues, à la hauteur de Ball's Horn, il est probable que vous dormiriez au fond de la mer à cette heure, sur un lit d'algues et de varechs. On a beau vanter son énergie et son humeur aventureuse, toutes ces qualités morales ne donnent point de vigueur aux poignets. Et, par suite de ma faiblesse et de l'embarras que me causent mes vêtements de femme, je n'aurais point réussi à exécuter le plongeon inévitable qu'a fait, pour vous sauver, le brave John Saunders, qui ne craint pas de mouiller sa jaquette. »

— Cependant... insista André.

Il n'y a point de « cependant », interrompit-elle, avec une expression de volonté mutine et de fierté charmante. Permettez une comparaison. Dites-moi, Monsieur Kéravel, lorsqu'un pauvre fou, à bout d'expédients, pressé par la misère, se jette dans la Tamise, du parapet du pont de Black-Frirs ; lorsqu'un membre de la Société de sauvetage lance à sa suite, pour le saisir, un beau terre-neuve bien dressé, à qui pensez-vous que le pauvre agonisant doive sa délivrance ? Au cœur généreux du philanthrope, ou aux solides mâchoires de l'animal ?

— A tous les deux, lady Blanche, il me semble... répondit André avec un gai sourire : au sentiment qui dirige et à la force qui exécute ; à la pensée de l'homme et à l'obéissance du chien.

— Fort bien, Monsieur. Mais, dans le cas où vous vous êtes trouvé, il y a la différence que voici : c'est que John Saunders, avec ses bras robustes et ses larges épaules, a un cœur aussi droit et aussi sensible que le mien, j'en suis sûr ; c'est qu'il n'a jamais eu, le brave homme ! besoin d'être dressé à exécuter un périlleux sauvetage.

— Ainsi, lady Blanche, vous n'avez point de ma reconnaissance ?

— Vous me la donnerez plus tard, Monsieur, si vous croyez que je l'ai méritée. Jusqu'ici je n'ai fait pour vous que peu, bien peu de chose : ce que fait tout chrétien pour un frère inconnu... Mais ce que vous me devez peut-être, je ne négligerai du moins aucun effort pour y arriver... c'est la liberté, Monsieur ; c'est le retour dans la patrie, la joie de revoir votre famille. »

A cette promesse inattendue, à cette offre généreuse, André, à demi soulevé sur sa couche, eut un tressaillement subit. Puis il pâlit, et laissa tomber sa tête dans ses mains, avec un long soupir.

« Avez-vous encore vos parents, Monsieur ? » demanda lady Blanche, remarquant l'émotion du jeune enseigne.

— J'ai une mère, une mère tendrement aimée », répondit-il, en relevant les yeux.

Pourquoi donc André n'ajoutait-il pas : « et une charmante cousine aussi » ? Qui pourrait dire la raison de cette singulière négligence ? A la vérité, André Kéravel venait de boire de l'onde amère. Mais les eaux de la Manche ne sont pas celles du Léthé. Pourquoi donc, en cet instant, le souvenir de Rose la blonde lui devenait-il importun ou s'effaçait-il de sa mémoire ?

(A suivre)

LES ANNALES DU T S ROSAIRE

Cap de la Madeleine, 25 janvier.

Monsieur le Rédacteur :

La Tr^{te} Sainte Vierge Marie semble avoir pour agréable la publication de nos humbles Annales. Cette publication reçoit dès son apparition la bénédiction de tout l'épiscopat qui l'accueille avec la plus haute, la plus bienveillante et la plus paternelle sympathie ; et la grande majorité de nos vénérés confrères, employés, comme nous, dans le ministère paroissial a conservé le premier numéro programme (1re livraison janvier 1892.) Ils nous écrivent de toutes parts que nos modestes Annales, si elles restent fidèles à leur programme, sont appelées, comme lecture pieuse, à faire beaucoup de bien dans les âmes qui leur sont confiées.

Nous sommes heureux d'annoncer dès ce moment que les annales resteront fidèles à leur programme. Nous possédons déjà tout le manuscrit des articles de fonds écrits dans le même style que le numéro de janvier, et donnant avec la longue série de merveilles opérées par Notre Dame du T. S. Rosaire : l'Introduction à la grande vie de la sainte Vierge ; la description complète du délicieux sanctuaire de Nazareth et de la Santa-Casa de Lorrette ; l'histoire détaillée de la relique insigne : la Sainte Tunique sans couture de Notre Seigneur, etc.

Nous annonçons de plus, ce que le programme ne pouvait promettre, une belle illustration à chaque numéro.

Celui de Février portera : la vue générale de Nazareth avec la Légende explicative : les pieux lecteurs des annales auront ainsi sous les yeux les sanctuaires dont ils liront la description, et pourront faire en esprit, un véritable pèlerinage en Terre Sainte, à tous les augustes sanctuaires où se sont accomplis les mystères du T. S. Rosaire.

Les abonnements arrivent avec une telle abondance que le 1er tirage étant insuffisant, il a fallu en faire immédiatement un nouveau qui avec le 1er monte à douze mille exemplaires. Et nous craignons que ce nombre prodigieux pour un 1er numéro ne soit encore insuffisant pour les nouveaux abonnés qui se préparent.

Daigne la Sainte Vierge continuer à bénir cette œuvre qui est entièrement la sienne, et bénir toutes les âmes dévouées qui travaillent avec nous à sa diffusion parmi nos braves populations Canadiennes.

L. E. DUQUAY, ptre,
Directeur des Annales.

CORRESPONDANCE D'ESSEX

Ontario, 1er février 1892.

M. Patterson est nommé secrétaire d'Etat au ministère fédéral. Nous sommes heureux d'avoir enfin à saluer, de tout cœur, l'entrée de M. Patterson, notre ancien député aux Communes, comme secrétaire d'Etat, au ministère fédéral. Cette mesure de justice, à l'égard d'un de nos hommes politiques les plus distingués, est un éclatant hommage aux éminentes capacités de ce vétéran du parti conservateur. Par ce choix, le gouvernement s'assure une force et une vitalité qui grandiront son prestige devant le pays. M. Patterson honore le ministère, tout aussi bien qu'il a toujours fait dans l'exercice de son mandat politique, à l'égard de ses nombreux amis et commettants. Son impartialité lui a valu une considération publique que ses adversaires même n'ont jamais essayé d'attaquer ouvertement. On peut dire de lui, qu'il a été l'homme de tous ; sa loyauté, sa bienveillance, comme son influence, ont été en toute circonstance, assumées indistinctement aux citoyens de nos diverses nationalités, tout aussi bien qu'aux intérêts des différents cultes qui séparent nos populations dans leurs croyances religieuses.

Nos églises, nos presbytères, nos œuvres catholiques, ont eu en toutes occasions, une part si large à ses générosités

que sa modestie lui faisait oublier qu'elles étaient souvent au-dessus de ses modestes moyens, et par conséquent contraires aux intérêts pressants de sa nombreuse et honorable famille. Qui ne sait aussi avec quel empressement il a ouvert les offices publics à nos canadiens-français, jusqu'alors impitoyablement exclus de tous emplois relevant des diverses branches d'administration de l'Etat ? Les douanes, les postes, l'exercice, par l'influence impartiale de M. Patterson, ont vu, chaque année, un grand nombre de nôtres admis à ces offices, autrefois exclusivement réservés aux Anglais ; c'est là un fait sur lequel il y a lieu d'appeler l'attention publique, d'autant plus que personne des nôtres n'a su combien M. Patterson a eu à lutter contre les préjugés anglais pour nous rendre cette justice. Et qui plus est, qui ne sait de même que sa bienveillance s'est étendue jusque chez ses adversaires, ses antagonistes les plus acharnés, en en plaçant un certain nombre à des emplois qui leur auraient été refusés par leurs amis politiques au pouvoir ? Ne serait-ce pas le cas de se demander s'il est possible à un député de pousser plus loin les vertus relevant de son mandat public ?

Placé si haut dans la considération acquise au milieu de nos populations d'Essex, M. Patterson ne devait et ne pouvait s'attendre à l'échec de sa quatrième réélection ; ses majorités précédentes étaient admises comme inattaquables chez ses adversaires aussi bien que chez ses amis. Mais les néfastes manœuvres des Grits au double moyen de l'annexion ou du libre échange, devaient frapper avec rage aux avant-postes, et les plus solides champions de notre dignité nationale. Pour cela, M. Patterson courait la lutte disputée avec le plus d'acharnement. Il pouvait facilement éviter la violente opposition qui lui était faite par quelque semblant de modifications de principes législatifs, mais il est de ceux qui ne désertent point devant l'ennemi, et qui préfèrent tomber glorieusement sur le champ de bataille, tiennent fièrement en mains l'étendard qu'ils ont aboré en s'engageant au combat. S'il a été écorché devant de néfastes prétextes, dans son échec, il a emporté la satisfaction du devoir accompli. Laissons des souvenirs d'honorabilité et l'estime qui lui ont mérité d'être bien choisi au champ de l'honneur pour l'éminent mandat de secrétaire d'Etat. Tombé comme député, M. Patterson se relève ministre. La cause pour laquelle il s'est sacrifié ne saurait être confiée à un plus vaillant champion politique. Que vont dire et faire maintenant, nos quelques gros bonnets du comté d'Essex qui, dans la panique après l'échec de M. Patterson, se sont hâtés de mettre leur vieux drapeau dans leurs poches, après s'être fait pas mal tirer l'oreille pour leurs votes, flairant les chances ? Rougiront-ils de leur désertion, et de leurs cris ? Sauvons nos places, sauvons nos positions, nos emplois ; périssons les principes par lesquels nous avons obtenus si généreusement !

Nous allons en voir revenir plus d'un flâner autour du drapeau conservateur honteusement renié et déserté. A ceux-là le mépris public d'un parti comme de l'autre : blocs enfarinés portez vos basses flatteries aux idoles de votre genre : vos défaillances stigmatiseront vos fronts à tout jamais ; l'opprobre devient votre partage.

HTE GIRARDOT.

AUX ABONNÉS RETARDATAIRE

Nous sommes décidés à suivre l'exemple de plusieurs de nos confrères, et à prendre des mesures de rigueur contre les abonnés qui ne soldent pas leurs arriérés.

D'ici à quelques jours nous allons mettre tous les comptes pour arriérés d'abonnement au *Courrier du Canada* et au *Journal des Campagnes* entre les mains de nos avocats.

Persone ne pourra se plaindre d'avoir été pris par surprise, et s'il y a des frais d'encours ce sera la faute de ceux qui n'auront pas voulu être raisonnables.

Causerie littéraire

L'œuvre scolaire de la Révolution

(Suite)

Le directoire, que M. Thiers, dans son étrange *Histoire de la Révolution*, appelle « ce gouvernement légal et modéré (9) » et que M. V. Pierre, mieux informé, appelle « un régime de honteux despotisme et de persécution administrative (10) » — le Directoire, voulant à tout prix conjurer la ruine de l'enseignement officiel, employa tous les moyens, les procédés inquisitoriaux, la violence, la proscription, la mise hors la loi, non seulement des maîtres, mais des élèves. Une minutieuse inquisition fut exercée de toutes parts, et d'innombrables écoles furent fermées. Vains efforts, dont devait triompher la constance des pères de famille ! On continua à fuir l'école où l'on enseignait « la morale républicaine », dit-on, provisoirement du moins, renoncer à tout enseignement.

« Le peuple français résista, disait, en l'an IX, le conseil d'arrondissement de Saint-Malo. En vain lui proposa-t-on des modes d'enseignement qui lui répugnaient ; il les rejetait et attendait. Les pères les moins instruits, les mères les moins tendres disaient : « Il vaut mieux que nos enfants restent sous nos yeux que de n'avoir ni Dieu, ni foi, ni loi. » Ils le disaient, ils le disent encore (11). »

De l'an V à l'an VIII, la pu écrire le conventionnel Grégoire, la persécution religieuse, armée de tous les moyens d'astuce, de séduction, de férocité, d'acharnement, a fait d'inutiles efforts pour attirer l'enfant à ses écoles, le peuple à ses fêtes décadiques (12). »

IV. — Dans un chapitre les plus neufs de son livre, le chapitre, sur le *Consulat*, M. l'abbé Allain met à contribution des documents du plus haut intérêt : le rapport présenté au conseil d'Etat en l'an IX, par le ministre Chaptal ; ceux qui furent remis au premier consul par les conseillers d'Etat Tribaudon, Lacuée, Fourcroy, etc., à la suite de la mission dont ils furent chargés la même année dans les départements ; les vœux de conseils généraux de l'an VIII et de l'an IX ; les réponses, inédites jusqu'ici pour la plupart, des conseils d'arrondissement au questionnaire de Chaptal (germinal et floréal en IX) ; les statistiques préfectorales ; enfin, discussion de la loi de floréal an X.

Il est un point sur lequel tous ces documents s'accordent : tous constatent la ruine irrémédiable des écoles républicaines, la banqueroute de la Révolution en matière d'enseignement ; tous demandent le retour à l'ancien état de choses, le rétablissement des anciennes écoles et des anciens collèges. « On peut donc, dit Chaptal, poser comme base fondamentale que, dans les temps qui ont précédé la Révolution, la nature de l'instruction publique exigeait quelques réformes mais on ne peut nier que la méthode d'enseignement ne fut admirable. »

Les conseils généraux de 22 départements demandent en termes formels le rétablissement des communautés enseignantes. On regrette ouvertement l'ancien régime, les fondations dilapidées. « Les écoles primaires, dit le conseil général de l'Aisne, les collèges de plein exercice formaient une instruction graduée, proportionnée aux âges, aux capacités. Tous ces établissements étaient entretenus par des fondations, par des fabriques, par de légères rétributions des particuliers. Tout a été vendu ; il reste même peu de bâtiments. Qu'en est-il résulté ? Les enfants ont été livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant. »

« Plusieurs écoles que la Révolution a fermées, dit le conseil général de la Loire, jouissaient autrefois de revenus donnés par des particuliers. Que sont devenus leurs titres ? »

(9) Thiers, tome X, p. 240.

(10) Victor Pierre, *La Terreur* sous le Directoire.

(11) Archives d'Ille-et-Vilaine.

(12) Cité par M. V. Pierre, *L'Ecole sous la Révolution française*, p. 207.

« L'instruction publique, dit de son côté le conseil général d'Ille-et-Vilaine, est presque nulle dans toute la France, parce qu'on a voulu s'écarter de la pratique confirmée par l'expérience : on ne parle ni de la divinité, ni des principes de la morale. On croit donc qu'il faut en revenir à ce qui se faisait anciennement. »

Les préfets eux-mêmes sont d'accord avec les assemblées départementales sur la nécessité de restaurer les anciens collèges. « On ne peut se dissimuler que les pertes qu'a fait éprouver à cette ville (Bourges) et au département la suppression des anciens établissements ne sont pas réparées par les nouvelles institutions », (Cher). — « Les collèges, les universités ont été remplacés par les écoles centrales. Mais, avant 1789, chaque ville avait son collège, et il n'existe, dans chaque département, qu'une école centrale ; un grand nombre de pères de famille ne peuvent y envoyer leurs fils. On remédierait à cet inconvénient en établissant des écoles secondaires » (Drôme). Mêmes vœux dans l'Aude, dans les Hautes-Alpes, dans l'Aube, etc.

La discussion de la loi de floréal an X n'est pas moins instructive. Le projet était l'œuvre de Fourcroy, qui le présentait au Corps législatif et en développait les motifs dans son exposé ; il ne peut se défendre de regretter l'état de choses ancien : « Le gouvernement regrette, dit-il, que l'état des finances ne lui ait pas permis d'entreprendre l'établissement des écoles secondaires et de recréer ce que les collèges anciens avaient d'utile, en élaguant les abus qui s'y étaient introduits. Ce n'est qu'après avoir reconnu que les moyens nécessaires pour cette opération importante ne sont pas en ce moment à sa disposition, qu'il a cru devoir adopter un autre mode... Il aurait fallu plus de 2,000,000 de dépenses annuelles pour établir, aux frais du Trésor public, 250 écoles secondaires, et cependant ce nombre indispensable eût été inférieur à celui des collèges qui existaient avant 1789 et qui devaient presque tous leur existence à des fondations particulières. »

Devant le tribunal, lorsque le projet de loi y fut apporté, Carion-Nisas demanda que la direction des lycées fût confiée exclusivement, comme avant 1789, à des célibataires, c'est-à-dire à des religieux, il exprima en même temps, le désir que le projet fût « coordonné » avec le Concordat.

Un autre tribun, Duval, fit dans son discours l'historique de nos vieux établissements et ne dissimula pas leurs progrès dans les derniers temps de l'ancien régime : « Si le choix de l'instruction administrée dans les collèges n'était pas aussi heureux qu'on eût pu le désirer, on ne saurait nier que la discipline et la subordination n'y fussent bien maintenues ; qu'une longue expérience n'y eût beaucoup perfectionné la méthode d'enseignement et que même depuis plusieurs années le zèle et le talent des professeurs ne suppléaient, en grande partie, au peu d'étendue de la tâche qui leur était assignée. C'était un édifice gothique dans lequel il y avait beaucoup à conserver ; trop de précipitation l'a fait écrouler et le malheur des temps en a dispersé les glorieux débris (13). »

(13) Séances du 7 floréal an X Archives parlementaires, 1e série, t. III, pages 527-536.

(A suivre)

La défaite des Anglais à propos du monople du tadee en Perce rompit les Afghans de joie. Dans plusieurs villes de l'Afghanistan des démonstrations anglophobes ont eu lieu après la lecture du firman dans les mosquées. Les marchands russes déclarent qu'ils n'ont jamais joui d'une pareille popularité, ni vendu leurs marchandises aussi vivement et avec autant de profit.

NOEL !

Voici le temps de faire une visite
"AU BON TON"
 57-59, rue St-Jean.

Assortiment extraordinaire et des plus variés de produits français en bonbons de Paris, chocolats de haute qualité, confitures de Potin, fromages de Brie, fromages de Millar en pots; chocolat Meunier; chocolat Potin.
 Liqueurs, grands vins; cognac; conserves alimentaires; soupes à l'œignon, au gras; jardinières, etc.
 Boîtes parisiennes, pour cadeaux.
 Pour le temps des fêtes, on pourra se procurer

AU BON TON

des paniers de liqueurs assorties au bas prix de \$7.50 et \$15.00, et composés comme suit :
 PANIERS DE \$7.50 PANIERS DE \$15.00

1 Bouteille Vin Rouge d'Espagne	1 Bouteille Champagne d'Espagne
1 " " Sherry	1 " " Port
1 " " Scotch Whisky	1 " " Club Sherry
1 " " Rye	1 " " Black
1 " " Vin blanc	1 " " Liqueur Père Monia
1 " " Cognac	1 " " Crème de Coco
1 " " Hant-Sauter	1 " " Monopole
1 " " Claret (Caron-bier)	1 " " Boulestin
1 " " Rhum	1 " " Rhum James
1 " " Vermouth	1 " " Rhum
1 " " Bourgeois	1 " " Pine Old Scotch
1 " " Moutarde	1 " " Pine Old Scotch

CANADA

QUEBEC, 4 FEVRIER 1892

LA CHAÎNE D'OR

M. NAZAIRE BERNATCHEZ ET SES REJETONS

TOUS A LA CRECHE

ELECTEURS DE MONTMAGNY, LISEZ

Savez-vous pourquoi M. Nazaire Bernatchez a été l'un des députés les plus fidèles à la clique ?

Nous en donnons la raison dans un article publié par le *Courrier du Canada* du 5 avril 1890, à la veille des dernières élections générales.

Cet écrit nous semble avoir aujourd'hui un regain d'actualité.

Nous disions donc il y a deux ans :

" M. Nazaire Bernatchez est l'un des députés les plus zélés, les plus dociles, les plus souples du parti ministériel.

" Il fait mine de regimber quelquefois, mais c'est pour mieux s'aplatir ensuite.

" Ainsi, à propos du régulateur de Montmagny, M. Lavergne, M. Bernatchez a montré les grosses dents au ministère qui ne voulait pas destituer cet officier public. On disait : le député de Montmagny est furieux, il boude; vous allez voir que les ministres vont payer cher leur refus d'écouter ses plaintes.

" Oui, allez-y voir ! Quelques jours après, le vaillant M. Bernatchez, plus zélé que jamais, se faisait l'instrument des haines de la droite contre M. Leblanc et proposait sa fameuse motion d'expulsion.

" C'est que voyez-vous, le député de Montmagny est attaché par une chaîne d'or au gouvernement Mercier.

" Qu'on lise le tableau suivant, emprunté au document 150 de la dernière session :

N. Bernatchez, qui juillet 1889, transcription du registre de la paroisse de Beaumont.....	\$ 107.50
L. N. Bernatchez, qui août 12 1889, copie des registres des paroisses St. Michel, St. Jean Port-Joli, St. Roch et L'Islet.	230.00
N. Bernatchez, qui septembre 10 1889, transcription des registres de St. Michel, &c.....	220.00
N. Bernatchez, qui oct. 11 1888, copie des registres de St. François, rivière du Sud.....	250.00
L. N. Bernatchez, qui nov. 11 1889, copie des registres de St. François, rivière du Sud, Saint Thomas de Montmagny et Cap St. Ignace.....	250.00
L. N. Bernatchez, qui déc. 9 1889, transcription des registres de Beaumont, Cap St. Ignace et St. Thomas de Montmagny.....	250.00

" Voilà donc **\$1,337** que ce M. Bernatchez a retiré du trésor public en 1889.

" Or, ce M. Bernatchez est le fils de M. Bernatchez l'ancien.

" On conçoit que le père soit sensible à la voix de chefs qui se montrent aussi généreux envers sa famille.

" Et ce n'est pas tout. A la page 601 des Procès-Verbaux de la dernière session on lit l'interpellation suivante :

Par M. Leblanc : I. A quelle date le premier paiement de \$500.00 a-t-il été fait à la buanderie-école de Montmagny par le gouvernement ?

2. A quelle date le dernier paiement de \$500.00 a-t-il été fait au même établissement par le gouvernement ?

3. Combien d'élèves ont fréquenté la buanderie-école de Montmagny pendant les années de 1887, 1888 et 1889 ?

4. Quels sont les noms des élèves qui ont fréquenté la buanderie-école de Montmagny, pendant les années 1887, 1888 et 1889 ?

5. Quels sont les noms des professeurs de la buanderie-école de Montmagny ?

Réponse par l'honorable M. Mercier :

1. Le 5 novembre 1888 ;

2. Le 6 juillet 1889 ;

3. Une moyenne de cinq ;

4. Ces renseignements ne sont pas officiels dans le département ;

5. Le professeur est le directeur, M. Numa Bernatchez.

" Done, M. Numa Bernatchez, le même Numa sans doute, a reçu pour sa fabrique de beurre \$500 en 1888 et \$500 en 1889 : soit **\$1,000.**

" Joint aux **\$2,337** de tout à l'heure cela fait **\$3,337.**"

Voilà ce que nous écrivions en 1890.

C'était déjà fort joli.

Mais nous n'avions pas rendu pleine justice à M. Bernatchez.

En feuilletant les documents publics, voici ce qu'on a trouvé au compte de la famille heureuse des Bernatchez, Nazaire, Numa, Nicaise etc.

En 1887-88.	
A Numa, argent de colonisation.....	\$ 125 00
A Nazaire, commission agricole.....	3,000 00
A Nazaire, transfert d'effets.....	25 00
A Nazaire, affaires des bulletins.....	285 24
A Nazaire, indemnité.....	800 00
Total.....	\$4,238 24

En 1888-89.	
Pour buanderie de Montmagny.....	\$ 500 00
Pour buanderie du Cap Chatte et de Ste-Anne des Monts.....	750 00
Transcription des regist. (Numa).....	135 32
Transcription de plans (Numa).....	72 15
Commission agricole (Nazaire).....	840 00
Indemnité sessionnelle (Nazaire).....	800 00
Total.....	\$3,100 67

En 1889-90.	
Transcription des registres (Numa).....	\$ 460 06
Transcription des registres, à Ed. Pelletier, beau-frère.....	150 00
Tranche des registres (Numa).....	1,600 00
Pour buanderie (Numa).....	500 00
Conférence sur l'agriculture (Numa).....	110 00
Indemnité sessionnelle (Nazaire).....	800 00
Total.....	\$3,620 00

En 1890-91.	
Transcrip. des registres (Numa).....	\$ 1,337 50
Buanderie (Numa par F. Bernier).....	800 00
Commission betteravière.....	500 00
do do.....	2,500 00
(Ce qui fait \$3,000 pour sa part sur une dépense de \$19,918.10 pour quatre commissaires, un secrétaire et un domestique.)	
Indemnité sessionnelle.....	800 00
Total.....	\$5,937 50

RESUME

En 1887-88 la famille a eu.....	\$ 4,238 24
1888-89.....	3,100 67
1889-90.....	3,620 00
1890-91.....	5,937 50
Total.....	\$16,996 41

Nous conseillons aux électeurs de Montmagny de bien méditer ce petit tableau avant de rendre leur verdict sur le cas de M. Nazaire Bernatchez, capitaine du Montmagny.

Lui et les siens ont un bien gros appétit !

SANS DÉFENSE

ESSAI PITEUX

Mercier-Pacaud-Langlais

Ce sont des criminels

L'Electeur, épouvanté de la tournure que prennent les choses, a essayé de défendre et d'expliquer le scandale Langlais.

Nous le citons :

Les journaux bleus ont tant dit de mensonges sur cette affaire que si elle n'était pas expliquée, en finirait par croire un peu de ce qu'ils en ont dit.

Voici les faits en deux mots : M. Mercier donne à M. Langlais une lettre lui promettant la fourniture de toute la papeterie aux divers départements aux prix courants du marché. M. Langlais, muni de cette lettre, se présente à la Caisse d'Economie Notre-Dame, et lui demande d'escompter son propre billet pour \$60,000, offrant comme sûreté collatérale la lettre de M. Mercier. La Caisse accepte cette offre, escompte le billet de M. Langlais, et lui donne les \$60,000. Sur cette somme, M. Langlais paie \$50,000 à M. Pacaud, qui les emploie pour les élections qui devaient alors lieu.

Voilà toute l'affaire, et nous défions tous les journaux bleus d'y trouver autre chose.

Nous acceptons le défi. Et voici ce que nous trouvons dans l'affaire.

M. Pacaud fait descendre M. Mercier à Québec pour affaire importante, le 22 février.

Le 23 M. Mercier offre le monopole de la papeterie à M. Langlais qui l'accepte et demande une avance.

M. Mercier lui accorde une lettre de crédit de \$30,000.

M. Langlais dit que n'est pas assez et demande \$30,000 de plus. M. Mercier fait semblant de refuser et accorde finalement les \$30,000.

M. Langlais escompte ces deux lettres de \$30,000 chacune, et donne \$50,000 à M. Pacaud, qui envoie \$25,000 au crédit de M. Mercier à Montréal.

De sorte que MM. Mercier, Langlais et Pacaud se sont entendus comme larrons en foire pour engager le crédit de la province au montant de \$60,000 afin de se procurer des fonds pour les élections.

Voilà la conspiration criminelle.

L'Electeur dit :

Comme on a pu le voir par le court exposé que nous avons fait de l'affaire, le gouvernement n'a pas payé un sou, et si l'engagement pris avec M. Langlais est répudié, jamais la province ne paiera un sou. La province ne perd donc rien puisqu'elle n'a rien payé. Quel est l'argent que M. Langlais a mis dans le fond électoral ? C'est son propre argent, et non pas l'argent de la province.

Non, ce n'est pas son propre argent, mais

c'est bien et dûment l'argent de la province. Les lettres de crédit données par M. Mercier auraient été payées à l'échéance, si M. Mercier fut resté au pouvoir, et par conséquent ces deux lettres endettaient la province de \$60,000. Et ces \$60,000 n'étaient pas destinées aux services publics, mais aux élections.

Bien plus, ces \$60,000 étaient si peu l'argent de M. Langlais, que pour les fournitures de papier faites par lui aux divers départements depuis le 23 février, il s'est fait payer directement par les départements, sans qu'il fût question des \$60,000 d'avance qu'il avait eues, et qui payaient plus que cinq fois ce qu'il fournissait, car ses livraisons de papeterie au gouvernement du 25 février au 16 décembre, ne se sont élevées qu'à \$11,000. Les \$60,000 étaient donc purement et simplement du *hoo-doo* pour les élections.

L'Electeur parle de répudiation des lettres. Le gouvernement de Boucherville peut en parler, lui. Mais M. Mercier ne peut proposer ce mot, car s'il avait dans l'idée de ne pas faire honneur à ces lettres de crédit quand il les a signées, il aidait M. Langlais à obtenir l'argent des banques sous de faux prétextes, et cette offense est justiciable de la Cour Criminelle comme la conspiration.

Enfin l'Electeur dit :

Il est admis, au contraire, que par ce marché la province aurait gagné environ dix mille piastres par année, même en faisant réaliser de beaux profits à M. Langlais.

C'est faux. Car M. Demers, greffier des impressions, a juré à l'enquête que les prix payés à M. Langlais pour la papeterie fournie par lui, étaient plutôt des *prix de détail* que des *prix de gros*. Et la lettre de M. Mercier confiant le monopole à M. Langlais, disait qu'il devrait fournir la papeterie au *prix courant* du marché. De sorte que le prétexte de l'économie ne tient pas deux minutes.

Nou, le scandale Langlais n'est pas défendable, car c'est la plus grande abomination qu'un gouvernement ait jamais commise en ce pays.

M. TAILLON A CHAMBLAY

MAGNIFIQUE EFFORT ORATOIRE

ANGERS ET BATHURST

Les prétendus indépendants

L'honorable M. Taillon a prononcé à Chamblay un magnifique discours.

Il est bien toujours l'orateur à la parole chaude, à la verve intarissable, à l'élocution correcte et entraînante en même temps.

Nous détachons quelques passages de ce discours :

Un lieutenant-gouverneur a-t-il le droit de renvoyer ses ministres ? C'est écrié M. Taillon ?

Je réponds, oui. Nos adversaires répondent : non ! oubliant qu'ils ont approuvé M. Letellier de St-Just, qui, lui aussi, a congédié ses ministres. Il en avait le pouvoir, mais il a agi arbitrairement : voilà pourquoi les conservateurs l'ont toujours condamné, tandis que M. Angers avait de bonnes raisons, lui, de prier M. Mercier et ses collègues de se retirer.

Puis abordant la question des candidatures libérales-indépendantes, M. Taillon a adressé à M. Rocheleau cette apostrophe à bout portant :

" Vous, M. Rocheleau, vous vous donnez comme libéral-indépendant ; vous avez modifié votre programme, vous y avez ajouté ce qualificatif ; il s'est donc passé quelque chose depuis votre dernière élection où vous vous déclariez franc libéral ? La découverte des derniers scandales vous effraie-t-elle ? Qu'avez-vous fait pour dégarer votre responsabilité des malversations qui ont été commises ? avez-vous renié M. Mercier, lui avez-vous tourné le dos ? Non.

Vous avez toujours été partisan de M. Mercier et vous le serez encore quelque soit le degré de culpabilité de M. Mercier. Votre sortie contre les avocats et vos doléances envers les cultivateurs ne nous touchent guère. En plusieurs occasions vous avez combattu avec acharnement de braves cultivateurs et vous donnez votre appui à des avocats ; M. Préfontaine ici présent, en connaît quelque chose. (Rires et applaudissements.)

Je ne dis pas que vous avez commis un mensonge en parlant de l'enquête Lockwood, mais vous avez fait une erreur impardonnable pour un député qui a la prétention de suivre attentivement les débats en chambre. Vous avez dit que M. Leblanc a retiré ses accusations, c'est une erreur.

Vous avez voulu mettre M. Leblanc à la porte, s'il continuait à répéter ses accusations, et dans l'enquête, vous avez fermé la bouche aux témoins. C'est votre manière à vous de faire des enquêtes et si vous avez crié si fortement contre les commissions royales, c'est que vous saviez que là, la vérité se ferait jour, que vos iniquités seraient dévoilées et vous ne craigniez rien tant que la lumière (applaudissements).

Vous, M. Rocheleau, vous n'approuvez pas les transactions scandaleuses de l'affaire de la Baie des Chaleurs et de l'affaire Langlais, et vous n'approuvez pas le coup d'état. Vous désapprouvez les voleurs et vous désapprouvez même temps ceux qui dénoncent les voleurs et les accablent dans leur besogne.

Enfin, M. Préfontaine ayant essayé de défendre la Clique, M. Taillon dans sa réplique enlevante, a littéralement empoigné l'assemblée :

Depuis que vous êtes au pouvoir, n'est-il écrié, à Québec, vous avez sans doute fait de bonnes choses ; l'homme, le plus méchant, n'a moins fait une bonne action dans sa vie. Mais, quand vous accordez des subsides aux compagnies de chemins de fer ou pour d'autres entreprises, c'était avec la certitude d'en tirer une carotte. On décria, aujourd'hui, le *Star*, le *Globe*, le *Mail*, le *Witness*, parce qu'ils condamnaient M. Mercier. Vous les

aimiez, ces journaux, quand ils vous donnaient leur appui. Vous ne les trouviez pas fanatiques du tout.

Vous avez dit, M. Préfontaine, que M. Langlais était autrefois conservateur, mais il est bien changé depuis qu'il est libéral. Il est mêlé de faire des contrats louches. Vous voyez ce que c'est que de fréquenter les mauvaises compagnies. (Hilarité générale.)

Vous avez dit que les transactions comme celles de la Baie des Chaleurs et du contrat Langlais sont aujourd'hui très ordinaires. C'est bien vrai, depuis que vous êtes au pouvoir elles sont devenues à la mode. (Applaudissements.)

Ce discours de M. Taillon a produit un immense effet dans Chamblay, et M. Rocheleau peut se préparer à regagner ses pénates le 8 mars prochain.

ENCORE UNE VICTOIRE

SOULANGES RACHETEE

MAGNIFIQUE RESULTAT

LA MAJORITE DU CABINET FEDERAL AUGMENTE DE 2 VOIX

La lutte dans Soulanges s'est terminée par une éclatante victoire conservatrice.

Nous avons enlevé ce beau comté à l'ennemi.

Aux élections générales le Dr Mousseau, partisan de M. Laurier, avait été élu par 48 voix.

Cette fois il est battu par 118 voix.

C'est un magnifique résultat.

Les libéraux se flattaient de détruire la majorité conservatrice à Ottawa dans les élections partielles.

Les élections partielles se font de tous côtés, et non seulement le parti conservateur garde son terrain, mais il enlève des comtés à l'ennemi.

Nous avons expliqué au long les causes de l'accident arrivé à Richelieu.

Cet accident est aujourd'hui réparé.

A Richelieu, les libéraux n'ont gagné qu'un vote, car Sir Hector ne pouvait voter qu'une fois quoiqu'il eut deux mandats, et son remplaçant étant libéral, cela ne fait qu'une voix de gagnée par le parti libéral.

Mais à Soulanges M. Dr Mousseau votait avec M. Laurier. Il est battu, et M. Laurier perd une voix. M. Bain est élu et M. Abbott gagne une voix. De sorte que voilà une différence de deux voix en faveur du gouvernement.

A l'heure qu'il est, sur toutes les élections partielles faites, le gouvernement se trouve à avoir gagné une voix.

Et nous avons raison de croire que les élections qui vont suivre vont accroître ce gain.

Les libéraux peuvent faire leur deuil. Le gouvernement fédéral triomphe dans les élections partielles pour le parlement d'Ottawa. Et M. Laurier et ses amis sont encore condamnés à l'opposition pour quatre ans.

Voici le résultat de la votation dans Soulanges :

	BAIN MOUSSEAU	
Côteau Landing	56	
St-Ignace, village	21	
St-Ignace, Port-Château	19	42
St-Joseph, village	16	
St-Joseph, paroisse	52	
St-Dominique	46	
St-Zotique	46	
Rivière Beaudette	8	44
St-Polycarpe	9	
Côteau Station	11	
St-Catherine	29	
Rivière Delisle	10	
St-Téléphore	7	
Côte St-George	7	
Totaux.....	244	126

Majorité pour M. Bain 118

LE CHAMPION D'UNE RACE

M. MERCIER N'EST QU'UN CHEF DE CLIQUE

IL NE PERSONNIFIE PAS LA NATIONALITE

Il personnifie le hoo-doo

Réfuté et convaincu de mensonge sur tous les points qu'il a soulevés M. Mercier donne maintenant son suprême argument : il se prétend le champion de sa race. Il donne aux siens cette humiliation.

Espérons que si jamais notre race a besoin d'être personnifiée, elle le sera par quelqu'un d'autre que M. Mercier. Le champion de sa race ! S'il est une chose que démontre notre histoire, c'est que jamais notre race n'a dépendu du sort d'un seul homme.

Nous avons eu des chefs éminents, des orateurs de premier ordre, des premiers ministres glorieux, mais nous croyons que tout observateur impartial admettra que jamais un de nos chefs n'a pu prétendre être la personnification de sa race.

L'un des traits caractéristiques des Canadiens c'est d'avoir été forts comme ensemble. S'ils ont progressé, si leur nombre s'est accru si rapidement, c'est que toutes les parties de leur organisation ont toujours été pleines de vie. Les chefs ont pu disparaître, sans entraver notre marche. Papineau fut un jour le chef incontesté des canadiens, mais lorsqu'un jour il cessa de marcher avec les forces vives de la nation, il dut s'effacer, et son successeur fut bientôt trouvé.

Il est disparu, nous avons continué à progresser.

La race canadienne est forte par elle-même. Ceux qui la conduisent ne sont forts que s'ils

la comprennent et la représentent réellement. Jamais parmi nous personne n'a joué les rôles qui ont été joués en Irlande et en Pologne, par O'Connell, Parnell et Kosciusko. Et nous tirons orgueil de ce fait. Il démontre que notre force n'est pas limitée, que notre vie civile a des racines profondes et qu'il ne sera pas facile de nous l'enlever.

Et si jamais il nous arrive de devenir faibles au point de ne compter que sur le génie d'un seul, celui qui sera appelé alors à nous représenter sera, n'en doutons pas, digne de notre confiance ; il n'aura pas exploité tout ce qui nous est cher ; il n'aura pas tenté d'avilir notre clergé ; il n'aura pas insulté tout ce que nous avons aimé ; et il n'aura pas volé aussi impudiquement que le voleur de grand chemin.

Car il n'est pas possible que notre race, qui a toujours été vertueuse, morale et économe, soit punie au point d'être représentée par quelqu'un qui n'aurait pas plus droit à sa liberté que plusieurs de ceux qui sont enfermés à Kingston et à St-Vincent de Paul.

Onguent Holloway

Mineurs et travailleurs dans les champs d'or. — Cet onguent inappréciable et tout nouveau est beaucoup employé et largement patronisé par ces hommes à leur très grand avantage. Etant en petits pots elle est portable et facile à appliquer. Quand elle est employée en même temps que les pilules d'Holloway suivant les directions claires et consciencieuses qui accompagnent chaque boîte et pot il y a peu de maladies qui affligent l'humanité qui ne disparaissent promptement devant les pouvoirs sanitaires de ces remèdes combinés. Les onguent et pilule Holloway ne se décomposent pas au changement de climat, et, comme ils ne contiennent aucun ingrédient délétaire, ils peuvent être employés en toute sûreté sous toutes conditions climatiques et sanitaires, adresses.

Est un remède infaillible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2d., 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS. — Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET LONDRES, il y a fals

David Ouellet,
ARCHITECTE et EVALUATEUR.
No 113, rue St-Jean, H.-V.,
QUEBEC

RESIDENCE. ATELIER.
85, Rue d'Aiguillon. 87, Rue d'Aiguillon
Téléphone 314.
Québec, 9 mai 1891—30 mars—1an. 130

DELICIEUSE
EAU DE FLORIDE
PURE. DOUCE. DURABLE.
RICHE. RARE. DELICATE.

MURRAY & LANMAN
Occupe toujours la première place dans la faveur du public. Evitez les CONTREFAÇONS.

ARAFRAICHISANTE IMPERISSABLE AROMATIQUE

CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL
Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

Service de train solide. — Entre Québec et Boston, tous les jours, via Sherbrooke et White River Junction.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et doroirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE ET APRÈS LUNDI, le 2 NOVEMBRE
EXPRESS.—Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.00 h. p. m., de Lévis à 1.50 h. p. m., arrive à la Beauce Junction à 3.35 h. p. m., arrive à Sherbrooke à 8 h. p. m., arrive à New-York à 10.10 h. p. m., arrive à Boston à 8.30 h. a. m., arrive à New-York à 11.30 h. a. m. Ce train va directement de Québec à Boston sans changement.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1.00 h. p. m., de Lévis à 1.30 h. p. m., arrive à la jonction de la Beauce à 5.40 heures p. m., arrive à St-François à 6.30 p. m.

Les trains arrivent à Québec
EXPRESS. — Part de New-York à 4.00 heures p. m., de Boston à 7.45 p. m., de Newport à 6.00 a. m., part de Sherbrooke à 7.40 a. m., arrivant à Lévis à 1.30 h. p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 1.45 p. m.

MIXTE. — Quitte St-François de la Beauce à 6.00 h. a. m., arrive à la jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.00 heures a. m., et à Québec par le bateau-passeur à 10.15 a. m.

CONNECTIONS
A Lévis et Harlow Junction avec l'Intercolonial, à Sherbrooke avec le chemin de fer Boston et Maine, pour Boston, New-York et tous les points de la Nouvelle-Angleterre. A Duxbury avec Maine Central.

On peut se procurer des billets et le bagage est chargé pour tous les endroits.

Pour autres informations s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, ou aux agents de la compagnie.

FRANK GRUNDY, Surintendant général.

J. H. WALSH, Gérant gén. fret et passagers.

Québec, 30 octobre 1891

G. H. BURROUGHS
COMPTABLE ET LIQUIDATEUR.

S'occupe de LIQUIDATION de FAILLITES. Audition de livres pour Banques, Compagnies Incorporees, Maisons de Commerce, etc. Avantages particuliers pour la collection de dettes douteuses, à l'achat et à la vente de propriétés foncières, à commission. Aussi l'achat et la vente d'actions de Banques, débetures, etc. Prêts sur hypothèques et autres valeurs.

Spécialité :
La gestion de successions vacantes et substitutions.

BUREAU
No. 93, Rue St-Pierre, Québec.
Québec, 11 juin 1891—1 an.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL
1891-Arrangements d'hiver-1891

LE ET APRÈS LUNDI, le 19 OCTOBRE 1891, les trains sur ce chemin de fer circuleront régulièrement (le dimanche excepté) comme suit :

Les trains quitteront Lévis
Accommodation pour la Rivière-du-Loup et Campbellton... 7.30
Accommodation pour la Rivière-du-Loup... 8.00
Express direct pour Saint-Jean et Halifax... 11.40
Accommodation pour la Rivière-du-Loup... 18.00

Les trains arriveront à Lévis
Accommodation de la Rivière-du-Loup... 5.30
Express directe St-Jean et Halifax... 11.40
Accommodation de Campbellton... 13.20
Accommodation de la Rivière-du-Loup... 16.50

Le char doroir attaché au train express qui part de Lévis à 14.35 va jusqu'à Halifax.

Tous les chars de ce train sont éclairés à la lampe électrique et chauffés à la vapeur de la locomotive.

Tous les trains circulent d'après le Eastern Standard Time.

On se procurera des billets et des informations pour la route, les taux du fret et des passagers en s'adressant à :

D. R. McDONALD, 49, rue Dalhousie, Québec.
D. FORTING, Surintendant en chef.

MAUVAISE FOI

J'ai adressé la petite lettre qui suit au propriétaire de la *Sentinelles*, de Montmagny, ou plutôt, au prêtre-nom de M. Choquette.

Montmagny, 8 Jan. 1892.
M. Chs. Guérin,
Éditeur de la *Sentinelles*,
Montmagny.

Cher Monsieur,

J'ose espérer que aurez la courtoisie de publier la réputation qui suit.

Un de vos collaborateurs a eu la délicatesse dans une communication publiée dans votre numéro du 31 janvier dernier, de se servir du nom de plume que j'ai adopté en plusieurs circonstances.

Plusieurs de mes amis ont supposé que j'étais l'auteur de l'article en litige intitulé : "Les étapes d'une conversion".

Je veux qu'il soit bien compris que je n'en assume pas la paternité.

En vous remerciant et en remerciant votre éminent correspondant de s'être servi de mon pseudonyme.

J'ai l'honneur d'être
Votre obt. sert.
RAOUL RENAULT.

Promesse m'a été faite par le pantin de M. Choquette de publier cette lettre dans le numéro du 15 janvier, et ce, devant quatre témoins.

Avec la bonne foi qui le caractérise, M. Choquette n'a pas permis la publication de cette lettre, bien inoffensive en elle-même. Je profite donc de ce refus pour ajouter quelques remarques.

Je connais le correspondant auquel je fais allusion dans ma lettre et je lui conseille amicalement de s'en tenir à sa profession plutôt que d'écouter et de jouer à la cachette.

La mine piteuse qu'il fait depuis le jour où, légèrement ému, il a annoncé pompeusement sa désertion des rangs du parti conservateur, juste au moment où les accusations les plus graves pesaient sur l'administration Mercier, le discrédit dans lequel il est entré depuis et le stigmate du transfuge et du plat valet qu'on peut lire carrément sur sa figure, ne lui permettent pas de faire bonne contenance, même parmi les libéraux où les caméléons ne sont pas en odeur de sainteté.

Les allusions que fait M. Choquette dans son porte-orcure et le style vraiment épuré dont il se sert, dispense de répondre. Si c'était plus digne, si des arguments étaient données à l'appui de ses assertions. Mais qu'attendre d'un ragout, d'un homme dont le gouvernail est si petit qu'il ne fait que lui tourner la tête.

Au porte-queue de M. Choquette, pour avoir si bien tenu sa parole de gentilhomme, tous mes compliments et à tous ceux que les présentes concernent : A bon entendeur, salut !

RAOUL RENAULT.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION RICHELIEU ET ONTARIO

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario vient d'avoir lieu. Le rapport du président aux actionnaires constate que :

1. Les recettes brutes de toutes sources s'élevaient à \$647,071.22, soit une augmentation de \$48,816.17 sur 1890 ; après déduction faite des dépenses, le profit net se trouve de \$150,415.21 pour 1891, contre \$115,653.66 en 1890.

2. Une somme de \$30,561.82 a été appropriée aux améliorations, réduisant la balance à \$119,853.39, qui, ajoutée à la balance du crédit des "Profits et Pertes" de l'an dernier de \$185,751.55, porte le montant total à \$305,604.94, qui est le surplus sur tous les engagements existants dans les livres de la Compagnie.

En vue de ce surplus considérable représentant 22 1/2 p. c. sur le capital, le rapport recommande d'établir un fonds de réserve, en appropriant à cette fin une somme de \$250,000.00, laissant encore \$55,604.94.

De nombreuses améliorations ont été faites aux vapeurs *Quebec*, *Saguenay*, *Berthier*, *Spartan*, *Corsican*. Le *Montreal* va être pourvu d'un nouveau cylindre. La coque du *Bohemian* va être reconstruite à neuf. Le *Canada* va recevoir des améliorations, de même que l'*Algerian* et le *Corinthian*.

Encouragé par le résultat satisfaisant des affaires de la dernière saison, et en vue d'une augmentation future, due au louage du chemin de fer "Rome, Watertown et Ogdensburg" par le New-York Central, ainsi qu'à une affluence anticipée des voyageurs de toutes les parties du monde qui seront entraînés vers l'Exposition "Columbian" à Chicago en 1893 ; la compagnie a contracté pour la construction d'un steamer de première classe, en acier et d'un plan moderne. Il sera d'aussi grande dimension que le permettent nos canaux et ses engins seront à triple expansion, de la force de 1200 chevaux avec deux hélices, et la garantie d'une vitesse de 18 milles à l'heure en eau calme. Les entrepreneurs sont : The Morgan Iron Works of New-York ; les constructeurs : "The Delaware Iron Ship Building and Engine Works" de Chester, Penn., pour la coque et les engins ; et M. W. Rowland, dessinateur des plans flottants "Le Pilgrim" et "Le Puritan", pour la menuiserie. Tous par leurs succès passés sont une garantie d'un succès complet.

Ce bateau voyagera entre Montréal et Kingston trois fois par semaine faisant la connection à cette dernière ville avec le "Grand-Tronc" et le "Pacific Canadian", et à Clayton avec le New-York Central.

Le rapport signale l'acquisition du Quai St-André à Québec, de l'Hôtel Tadoussac et des terrains qui entourent la baie de Tadoussac. Il ajoute qu'aucun incident sérieux n'est arrivé aux steamers de la Cie durant la saison ; les dommages attribuables aux accidents se montent seulement à \$3,022.77, et il n'a pas été faite une seule réclamation pour dommage quelconque par aucun des 677,729 passagers qui ont été transportés par la Compagnie.

Un détail significatif, les banques ont en portefeuille près de la moitié des actions de la Compagnie, ce qui indique le degré de confiance dont jouit cette institution, au point de vue financier.

Buvez la bière Proteau & Carignan.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 15 oct. 1891.
Québec, 19 octobre 1891.

TELEGRAPHIE

Le premier Colon de la Californie

San-Francisco, 3—Jacob Leese, le premier colon blanc qui se soit établi dans la Californie vient de mourir à l'âge de 82 ans. Leese était venu se fixer à San-Francisco en 1835 et y habitait la première maison cinq ans plus tard.

Une Rothschild mourante

Paris, 3—Betina, fille du Baron Alphonse de Rothschild et femme d'Albert de Rothschild, se meurt d'un cancer.

Guillaume II et l'instruction Publique

Berlin, 3—Les ministres Miquel et Zoltitz ont dîné, samedi soir, avec l'empereur Guillaume. On en conclut que ce dernier consent à adopter des vues plus conciliatrices à l'égard de la loi sur l'instruction.

Echos & Nouvelles

TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REFUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE REMISE DE 25 CENTS

Nouveau facteur
M. Joseph Emond a été nommé facteur pour la ville de Québec.

Aux postes
Une alarme a été sonnée à la boîte 15 hier soir pour un feu de cheminée.

— Deux individus ont demandé et obtenu un gîte au poste central hier.

Un jeune plombier de cette ville a été arrêté hier soir pour avoir volé une bouteille de bière chez MM. Vandry et Turcotte où il travaillait.

Failite
M. F. X. Godbout, marchand, de Lévis, a fait cession de ses biens hier à la demande de Jos. Amyot & Frères.

M. H. A. Bédard a été nommé gardien provisoire et l'assemblée des créanciers est fixée au 16 courant.

Saisie d'une barque
Durant le mois d'août dernier, la barque norvégienne *Rock City* et la *Canova* sont venues en collision dans le golfe St-Laurent.

Ces deux barques avaient subi des avaries et s'enfuyaient à Sydney. La barque *Canova* fut réparée à grands frais et la barque *Rock City* fut examinée, condamnée et vendue à l'encan, et M. T. G. McMullen, de Truro, l'acheta pour \$2,849. Elle fut conduite à Picotet et réparée. Elle prit ensuite une cargaison de bois en destination de Liverpool et à son arrivée à ce port elle fut saisie par les propriétaires de la barque anglaise *Canova* afin de se faire payer les dommages qu'elle avait subi pendant la collision. Le capitaine Hayden, de Picotet, partira pour l'Angleterre dans quelques jours dans les intérêts du propriétaire de la barque *Rock City*. Cette affaire viendra devant la cour de vice-amirauté.

Constance justifiable et justifiée. — Non seulement ceux qui se servent une fois du *Régulateur Capillaire Audette* continuent toujours à l'acheter, mais le nombre de ses partisans ne fait qu'augmenter chaque jour.

Mairie
A une assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de Ste-Marguerite de Dorchester, tenue le premier du courant, Romuald Brochu, Eer, marchand, a été, à l'unanimité, élu maire de cette paroisse, pour la troisième fois.

M. le Maire remercia MM. les conseillers de l'honneur qu'ils lui faisaient. Après la séance du Conseil il les invita ainsi que tous ceux qui étaient présents à cette assemblée, de se rendre à sa demeure, où il leur fit une magnifique réception.

M. et Madame Brochu firent les honneurs de la maison, et après quelques heures d'amusements on se sépara, emportant les meilleurs souvenirs de cette joyeuse réunion.

Donnée
Le montant perçu à la douane pour la semaine finissant le 2 février est de \$11,450.38.

Revenu de l'Intérieur
Le montant des droits de douane et de l'Intérieur reçu au port de Québec durant le mois de janvier 1892 est de :

Revenu de l'Intérieur... \$28,639.97
Douane... 44,321.37

Ecole d'agriculture
L'ouverture des cours à l'école d'agriculture de Ste-Anne, aura lieu le 19 février. Ceux qui désirent suivre ces cours, ou obtenir quelques renseignements à cet effet, devront, au plutôt, s'adresser au secrétaire de la société d'agriculture de leur comté respectif ou au sous-général.

Service direct de Liverpool et Portland
De Liverpool... 5 Novembre
De Portland... 26 Novembre

Service de la malle de Liverpool, St-John's, Halifax et Baltimore.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

"German Syrup"

N. G. GLOGER, pharmacien, Watertown, Wis. Ceci est l'opinion d'un homme qui tient une pharmacie, qui vend toutes sortes de médecines, qui est en contact direct avec les malades et leurs familles, et qui connaît mieux que n'importe quel autre comment les remèdes rencontrent la faveur du public et quel mérite ces remèdes ont. Il connaît le degré d'efficacité de chaque remède et peut ainsi les juger. Il écrit : "Je ne connais pas de remède qui ait fait plus de bien dans ma famille, pour le rhume, les maux de gorge, pour enrhumés, que le Sirop Allemand de Boscher. L'hiver dernier, une dame vint à ma pharmacie avec un rhume très prononcé. Elle ne pouvait presque plus parler ; je lui dis que quelque dose de votre sirop allemand la soulagerait, mais elle n'avait aucune confiance aux médecines patentées. Je lui dis d'essayer une bouteille, et si les résultats n'étaient pas satisfaisants, que je ne la lui ferais pas payer. Quelques jours après, elle revint, paya la bouteille, en disant qu'elle ne s'en passerait jamais à l'avenir, parce que quelques doses l'avaient guérie." (7)

Rhumes
Saux de gorge
Enrouements

G. G. GREEN
Seul Fabricant,
WOODBURY, NEW-JESSEY, U. S. A.,
ET TORONTO, CANADA.

Nous avons nommé
MM. BERNARD, FILS & CIE.,
MARCHANDS DE PIANOS, & C.,
A QUÉBEC, CANADA.

Nous représentons dans cette ville et district pour le contrôle exclusif de la vente de nos

MACHINES À COUDRE

LES ACHETEURS sont en conséquence priés de s'adresser à l'avenir chez

MM. BERNARD, FILS & CIE.,
qui sont nos seuls agents responsables et autorisés à Québec.

DOMESTIC SEWING MACHINE CO.
New-York, 2 Nov. 1891.

NOUVEAU DÉPARTEMENT !

Nous avons ajouté à notre commerce de PIANOS et d'INSTRUMENTS DE MUSIQUE de toute espèce, un nouveau département de MACHINES À COUDRE et accessoires de machines à coudre. Des engagements ont été conclus avec les fabricants pour l'agence et le contrôle exclusif de la vente à Québec et dans le District, de la MACHINE À COUDRE "LA DOMESTIC" de NEW-YORK, qui n'a de supérieure connue dans aucun pays.

CETTE MACHINE confectionne toutes espèces d'ouvrages pour l'usage des tailleurs, modistes, familles et ouvrages de haute fantaisie, fins broderies, soit avec le fil, la soie, la chenille, le fil d'or ou d'argent pour la reproduction de paysages *landscapes*.

Seule agence à Québec,
BERNARD, FILS & CIE.

Grand choix de PIANOS, de réputation, fabriqués à New-York et Boston, Etats-Unis, Stuttgart, Allemagne, Toronto et Ingertoll, Canada. Harmoniums et Orgues d'Eglises, Instruments de Cuivre pour corps de musique, Musique en Feuille, &c, &c, &c.

Bernard, Fils & Cie
ÉDITEURS DE MUSIQUE.

135 et 137, rue St-Jean et Ste-Ursule,
Haute-Ville, Québec.

(En face de M. McWilliam, confiseur.)
Québec, 6 nov. 1891—11 déc. 90—1an. 63

LIGNE ALLAN
STEAMERS DE LA MALLE ROYALE.

1891-Arrangements d'hiver-1892

Les lignes de cette compagnie se composent des steamers suivants, à doubles engins, construits sur le Clyde.

TOUT ENFER ET EN ACIER
Ils sont construits en compartiments ETANCHES, ne sont pas surpassables en force, vitesse et confort, et sont fournis de toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer.

Service direct de Liverpool et Portland
De Liverpool... 5 Novembre
De Portland... 26 Novembre

Service de la malle de Liverpool, St-John's, Halifax et Baltimore.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Service de Glasgow.

Le Remède du
PÈRE MATHIEU
Guérit radicalement et promptement
L'INTÉMPÉRANCE et débarrasse tout désir
des liqueurs alcooliques.

Prix : \$1.00

AVIS.
Tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Demoiselle CAROLINE LAGUEUX, en son vivant de la ville de Lévis, sont priés de les produire dument attestées et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de payer sans délai au sousigné.

T. NAZARE COUILLARD,
Exécuteur Testamentaire.

Village de Lauzon,
Lévis, 18 janvier 1892.
Québec, 20 janvier 1892—15j. 422

GUIDE POSTAL, QUÉBEC

Arrivée et départ des Malls, Février

FERMEES					MALLS		DUES		
A.	M.	P.	M.	P.	A.	M.	P.	M.	P.
12	30	00	00	00	11	00	00	00	00

Par le Chemin de Fer du Pacifique Canadien :
De Québec à Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Toronto, Ontario et les Etats de l'Ouest, Manitoba, le Territoire du Nord-Ouest, et la Colombie Britannique.

Par le Grand-Tronc :
Sorel, Stanfeld, Victoria-Ville, Arthabaska-Ville, Warwick, Danville, Sherbrooke, Island Pond, Montréal et l'Ouest.

Par le Chemin de Fer du Pacifique Canadien :
De Québec à Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Toronto, Ontario et les Etats de l'Ouest, Manitoba, le Territoire du Nord-Ouest, et la Colombie Britannique.

Par le Grand-Tronc :
Sorel, Stanfeld, Victoria-Ville, Arthabaska-Ville, Warwick, Danville, Sherbrooke, Island Pond, Montréal et l'Ouest.

Par le Chemin de Fer du Pacifique Canadien :
De Québec à Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Toronto, Ontario et les Etats de l'Ouest, Manitoba, le Territoire du Nord-Ouest, et la Colombie Britannique.

Par le Grand-Tronc :
Sorel, Stanfeld, Victoria-Ville, Arthabaska-Ville, Warwick, Danville, Sherbrooke, Island Pond, Montréal et l'Ouest.

Par le Chemin de Fer du Pacifique Canadien :
De Québec à Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Toronto, Ontario et les Etats de l'Ouest, Manitoba, le Territoire du Nord-Ouest, et la Colombie Britannique.

Par le Grand-Tronc :
Sorel, Stanfeld, Victoria-Ville, Arthabaska-Ville, Warwick, Danville, Sherbrooke, Island Pond, Montréal et l'Ouest.

Par le Chemin de Fer du Pacifique Canadien :
De Québec à Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Toronto, Ontario et les Etats de l'Ouest, Manitoba, le Territoire du Nord-Ouest, et la Colombie Britannique.

Par le Grand-Tronc :
Sorel, Stanfeld, Victoria-Ville, Arthabaska-Ville, Warwick, Danville, Sherbrooke, Island Pond, Montréal et l'Ouest.

Par le Chemin de Fer du Pacifique Canadien :
De Québec à Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Toronto, Ontario et les Etats de l'Ouest, Manitoba, le Territoire du Nord-Ouest, et la Colombie Britannique.

Par le Grand-Tronc :
Sorel, Stanfeld, Victoria-Ville, Arthabaska-Ville, Warwick, Danville, Sherbrooke, Island Pond, Montréal et l'Ouest.

Par le Chemin de Fer du Pacifique Canadien :
De Québec à Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Toronto, Ontario et les Etats de l'Ouest, Manitoba, le Territoire du Nord-Ouest, et la Colombie Britannique.

Par le Grand-Tronc :
Sorel, Stanfeld, Victoria-Ville, Arthabaska-Ville, Warwick, Danville, Sherbrooke, Island Pond, Montréal et l'Ouest.

Par le Chemin de Fer du Pacifique Canadien :
De Québec à Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Toronto, Ontario et les Etats de l'Ouest, Manitoba, le Territoire du Nord-Ouest, et la Colombie Britannique.

Par le Grand-Tronc :
Sorel, Stanfeld, Victoria-Ville, Arthabaska-Ville, Warwick, Danville, Sherbrooke, Island Pond, Montréal et l'Ouest.

Par le Chemin de Fer du Pacifique Canadien :
De Québec à Trois-Rivières, Montréal, Ottawa, Toronto, Ontario et les Etats de l'Ouest, Manitoba, le Territoire du Nord-Ouest, et la Colombie Britannique.

Par le Grand-Tronc :
Sorel, Stanfeld, Victoria-Ville, Arthabaska-Ville, Warwick,

Dernière Edition

UN GROS MOIS

Février 1891

\$115,000 AU BENEFICE DE M. LAURIER

LES CORPS DE LA CLIQUE

Le mois de février 1891 restera un mois fastique, un mois historique dans les annales du parti libéral.

C'était le mois des élections fédérales. Il fallait donner quinze voix de majorité à M. Laurier dans la province de Québec. M. Mercier l'avait promis.

Pour que cette promesse fût tenue, le nerf de la guerre, l'argent était nécessaire. M. Mercier et sa Clique se mirent en frais de battre monnaie.

Ce mois de février vit donc éclore une série de scandales. Ce fut une course au clocher de boodlage.

Le 10 février, M. Chs. Langelier mijota, avec P'tit Baptiste Langlais, l'opération des 50,000 exemplaires du *Sylviculteur* à 50 centimes, soit \$25,000 dont \$11,000 tombèrent dans le gousset du pourvoyeur Pacaud.

Le 14 février M. Mercier bâcla avec Pacaud le joli détournement des \$14,900 du subside du Montréal et Ottawa.

Le 16 février ce fut le contrat Vallière dont nous ne connaissons pas encore le chiffre électoral, qui, cependant, n'a pas dû être moindre que \$20,000.

Le 23 février MM. Mercier, Pacaud et P'tit Baptiste firent le coup des \$60,000 du contrat Langlais.

Le 28 février MM. Pacaud, Mercier, Langelier, Pelletier signèrent et endossèrent des billets pour \$10,000, destinés aux élections, lesquels billets furent payés par Pacaud à même les \$100,000 de la Baie des Chaleurs.

Si nous récapitulons nous avons ce résultat :
10 février.—Scandale du *Sylviculteur*..... 8 11,000
14 février.—Scandale de \$14,900..... 14,900
16 février.—Scandale Vallière, au moins..... 20,000
23 février.—Scandale papeterie..... 60,000
28 février.—Billets payés par Pacaud..... 10,000
\$115,000

Comme on le voit, le mois de février 1891 a été un gros mois pour la Clique !

Durant ce mois fameux elle a pillé la province au montant de \$115,000 au moins, pour le bénéfice de M. Laurier !

QUEBEC - EST

UNE CANDIDATURE POPULAIRE

EN AVANT LES HONNETES GENS

POUR M. CARRIER

La candidature si importante et si populaire de M. William Carrier, dans Québec-Est, est un des signes les plus consolants du réveil de l'opinion publique.

Québec ne veut pas rester en arrière du mouvement d'insurrection contre les *boodlers* qui soulève toute la province.

M. Shchyra a eu le malheur, a commis l'irréparable faute de ne pas se séparer de la Clique lorsqu'il en était encore temps. Personnellement, nous avions pour lui de l'estime, et nous l'avons averti un jour qu'il était encore temps pour lui de répudier la coterie d'élite dont M. Mercier était le chef.

Il n'a pas voulu écouter les conseils de ses vrais amis. Bien plus, il est allé, l'autre jour, figurer à St-Sauveur, la main dans la main avec M. Mercier.

C'en est trop.

Les braves citoyens de Québec-Est, sans distinction de partis, vont se réunir et s'entendre pour assurer le triomphe de l'honnêteté publique, pour élire un des leurs, un homme indépendant des cliques, et contre qui personne ne peut dire un mot.

Nous saluons avec bonheur la candidature de M. William Carrier, et nous lui donnons tout notre concours.

Commission Royale

SON PREMIER RAPPORT SOUMIS AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

La Commission Royale a présenté son premier rapport au Lieutenant-Gouverneur. Il renferme les dépositions des différents témoins entendus sous serment, ainsi que les documents qu'ils ont produits. Les commissaires se contentent de fournir la preuve telle que faite, s'abstenant soigneusement de tout commentaire, laissant au public le jugement final.

On se propose d'envoyer ainsi un rapport de temps en temps jusqu'à la fin de l'enquête.

Le juge Mathieu était un peu mieux hier, mais la commission ne siégera probablement avant la semaine prochaine car le médecin du juge Mathieu lui a ordonné de ne pas reprendre le travail plus tôt.

On donnera avis de la date prochaine séance dans les journaux.

Maire

M. Linière Taschereau, avocat, C. R., a été réélu Maire du village de St-Joseph, Beauce, unanimement.

Au comite Central

Tous les soirs, il y a foule considérable au comité central conservateur, où l'on remarque avec plaisir la présence de plusieurs libéraux honnêtes, écœurés par les hontes de la clique.

Hier soir, M. R. P. Vallée, candidat conservateur à Montmagny, a fait un très fort discours sur le principe de la non-intervention proclamé à la conférence de 1887, montrant la fausse position dans laquelle ce principe a placé la province.

Notre ami a été applaudi à outrance. Les autres orateurs de la soirée ont été MM. Thomas Lefebvre, avocat, Gustave Hamel, avocat, et A. Rhéaume, avocat.

Tous ont très bien parlé.

Le "Herald"

LES LIBERAUX SANS ORGANE ANGLAIS

L'offre d'achat du *Herald* de la part de M. McGibbon pour la somme de \$18,000 sera soumise sous peu à une assemblée des créanciers.

Le *Herald* va devenir paraît-il un journal indépendant.

Et le parti libéral reste sans organe anglais dans la présente lutte.

La Clique est dans la baisse !

LES COMMISSAIRES ROYAUX

Le rapport de la première commission

MM. les juges Jetté et Mathieu

Les Commissaires Royaux Jetté, Davidson et Baby sont à mettre la dernière main à leurs travaux pour faire un rapport définitif sur le scandale de la Baie des Chaleurs.

Le rapport, version française, est maintenant imprimé, et il est permis de croire que la substance en sera connue cette semaine ou au commencement de l'autre.

Le juge Jetté a fait une visite au juge Mathieu, et il s'est même rendu jusqu'à sa chambre du palais, où il est resté une demi-heure.

Hier matin, M. le juge Mathieu s'est rendu au Palais de Justice où il aurait dû siéger s'il eût été suffisamment rétabli. Un autre magistrat l'a remplacé sur le banc de la cour Supérieure pour le moment.

Le médecin de M. Mathieu ne voulait pas qu'il sortît, mais le juge tenait à terminer certains travaux urgents que lui impose sa charge de juge.

M. Mathieu a l'air encore souffrant et sa faiblesse fait que tout travail le met en transpiration.

Notes politiques

Il y a huit jours, M. Turgeon, candidat de la clique à Bellechasse disait que ça allait très bien.

Hier, il a dit que ça allait assez bien. Ça ira assez mal avant longtemps, M. Turgeon.

Les cliquards de Lévis ne s'entendent pas très bien.

M. Guay qui est sûr de la défaite de la clique dans la province, n'ose pas se risquer à venir siéger dans l'opposition.

En désespoir de cause on offre la candidature au notaire Gosselin, un des cliquards les plus distingués de Québec.

Si M. Gosselin veut prendre une bonne purgation, qu'il accepte au plus vite.

Les conservateurs du comté d'Huntingdon sont convoqués en assemblée publique dans la salle du conseil d'Hermingford, pour vendredi soir, 5 courant, dans le but de choisir un candidat en opposition à MM. Cameron et Stephens.

Une convention conservatrice a eu lieu mardi à Knowlton, pour choisir deux candidats pour représenter le comté de Bruns à la Chambre des Communes et à l'Assemblée Législative. Plus de 200 électeurs influents ont assisté à cette réunion.

M. R. N. England a été choisi unanimement candidat pour Québec, et M. E. A. Dyer pour Ottawa.

Des discours ont été prononcés par l'honorable M. J. MacIntosh, le colonel O. P. Paton, MM. G. G. Foster, Dr. Macdonald, R. N. England, capitaine Warner, A. F. Savaria, M. Vanasse et autres.

L'hon. M. MacIntosh a été accueilli avec le plus vif enthousiasme.

Lundi soir, une grande assemblée publique a eu lieu à South Dusham, dans le comté de Drummond, sous la présidence du maire de l'endroit.

M. Cook, candidat du gouvernement de DeBoucherville, était accompagné de l'honorable M. Hall, trésorier provincial, l'honorable M. McIntosh et M. Tém. M. Watts, candidat déguisé de la clique, avait appelé à sa rescousse M. Lavergne, député de Drummond et Arthabaska dans la chambre fédérale.

Les ministres ont eu la réception la plus enthousiaste ; les neuf dixièmes de l'assemblée ont promis à M. Cook une aussi grosse majorité dans South Dusham que celle que M. Watts y a obtenue en 1890.

Maire

M. Linière Taschereau, avocat, C. R., a été réélu Maire du village de St-Joseph, Beauce, unanimement.

M. Linière Taschereau, avocat, C. R., a été réélu Maire du village de St-Joseph, Beauce, unanimement.

M. Stafford, accompagné de M. I. N. Bel-leau, C. R., parcourt les paroisses du haut du comté de Portneuf et sont partout accueillis avec enthousiasme. Nous sommes surpris du revirement extraordinaire qui s'y est fait. M. Tessier sera certainement renvoyé à ses pénates.

De tout un peu

La votation pour les élections fédérales partielles, a lieu aujourd'hui dans les cinq comtés suivants de la province d'Ontario : Lennox, Peel, Prince-Edouard, Victoria-Nord et Victoria-Sud.

La contestation de l'élection de M. Gauthier, député de L'Assomption, doit être reprise samedi.

Jugement sera rendu dans l'élection contestée de M. Savard, député de Chicoutimi, le 25 courant.

La législature du Nouveau-Brunswick se réunira le 25 courant, en même temps que le parlement fédéral.

On s'attend à la dissolution du parlement anglais en mai prochain.

Le Brésil passe actuellement par une crise ministérielle qui pourrait bien tourner à la révolution.

M. MacKintosh a vendu le *Citizen* d'Ottawa à M. R. W. Shannon, de Toronto.

Le *Citizen* défendra la même politique que par le passé.

Nouvelles Locales

Gravement blessé

Un M. Boudreau, qui travaillait au moulin à scie Culligan, à la rivière Jacques, s'est fait prendre entre la courroie et une roue en mouvement. Il a reçu des blessures si graves qu'il expira quelques heures après. Boudreau était marié et demeurait à Campbellton.

Triste accident

James John Murphy, de Kouchibouguac, en travaillant au bois au camp d'Harry Whalen, à la tête de la rivière Kouchibouguac, s'est donné un coup de hache au talon. Il se fit une affreuse entaille par laquelle il perdit tout son sang dans l'espace de vingt-quatre heures. Son cadavre fut ramené chez lui, où le docteur Thomas Bourque tint une enquête. Le défunt était âgé de 20 ans.

Notes personnelles

Les honorables MM. Taillon, Nantel et Mail sont arrivés à Québec hier pour assister à la réunion du conseil exécutif.

Coup de hache

Jendi dernier, Denis Melanson, qui demeure rue Lutz, à Moncton, s'est accidentellement donné un coup de hache, en bûchant dans le bois, sur la palette du geron, et s'est fait une blessure qui le retiendra au logis plusieurs semaines.

Chef de musique

A une réunion des membres du corps de musique de l'Union Musicale, tenue hier soir, M. Edmond Barry a été élu chef de musique, en remplacement de M. Jos. Vézina démissionnaire.

Retard

Un accident survenu à nos presses, ce matin, a retardé l'impression de notre journal, ce qui nous a fait perdre les mailles.

Les restes de M. Bresse

M. Lapointe, gérant de la manufacture Bresse, est parti pour New-York où il va chercher les restes mortels de son patron qui doivent arriver à Québec aujourd'hui.

Travaux dans la rue Champlain

Quelqu'un qui croyait trop considérable le nombre d'hommes employés aux travaux de la rue Champlain a pris sur lui d'en renvoyer un certain nombre.

Ce malentendu a été vite réglé et tout le monde est retourné à l'ouvrage.

Municipal

A la dernière réunion du conseil municipal de Lantz, M. Alphonse Roy a été unanimement élu maire.

Mouvement des steamers

Date	Steamship	Arrivé à	De
Fev 3	Weekendam	New-York	Rotterdam
"	Vendredi	"	"
"	Rotterdam	"	Amsterdam
"	Tourmana	"	Hambourg
"	Runic	"	Liverpool
"	La Bour-	"	"
"	gogne	"	Havre
"	Rhénia	"	London
"	California	"	New York
"	Taurie	"	Liverpool

Diphthérie

Deux nouveaux cas de diphthérie se sont déclarés hier et deux maisons ont été désinfectées. Il y en a encore onze cas.

Cour de Police

En cour de police hier matin, un nommé Napoleon Houde a été condamné à subir son procès au prochain terme de la Cour Criminelle pour avoir joué du poignard.

Mairie

M. Jones Timony, vient d'être réélu maire de St-Colomban de Sillery pour la neuvième fois.

Recense

La maison en pierre à deux étages située au pied de la cote St-Pierre, chemin Charlesbourg a été détruite par le feu avant hier matin. Tout était assuré.

La librairie Montmorency-Laval Messieurs les Curés trouveront à notre librairie un choix particulier de livres pour leur bibliothèque paroissiale et privée. Comme nouveau nous leur recommandons la vie du général de Senis par Mgr Bannard.

PRUNEAU et KIROUAC,

28 rue de la Fabrique,

Québec, 14 fév. — Jarje.

La société Simons et Foulds vient d'être dissoute. M. Simons se retire des affaires. M. Foulds continuera sous la même raison sociale.

Notes maritimes

Le steamer *Norwegian*, de la ligne Allan de New-York pour Glasgow, y est arrivé hier matin.

La barque norvégienne *Arizona* est arrivée à Halifax, hier matin. Elle a eu une traversée des plus accidentées.

La barque *Glenafon* de San Francisco, avec du blé sur ordre, arrivée à Londres, le 30 janvier, rapporte avoir rencontré à la lat. 46.55, long. 23.28 Ouest, une grande barque en bois en mauvaise condition.

Le steamer *Greenland*, capt. E. Couillard, de Progresso, est arrivé à la Nouvelle-Orléans le 31 Janvier.

On entretient des craintes sur le sort du steamer *Napier* parti de Gibraltar le 8 janvier avec une cargaison de fruits à destination de New-York. L'équipage se composait de 27 hommes.

Le steamer *Nemidiam* de la ligne Allan, ayant réparé ses machines, est parti de Liverpool 7 pour Portland le 31 janvier.

La goëlette *C. J. Crosley* sombrée au quai de la compagnie du Gaz à Halifax, a été renflouée.

Une dépêche de Londres dit qu'on a réussi à retirer plusieurs sacs de malle du steamer naufragé *Eider*. Il en reste encore environ 400 sacs sur le steamer. Les passagers du *Eider* se sont rendus à Southampton par le steamer *Hard*.

Le banquet des Forestiers catholiques de la cour Laval

Le banquet amical des Forestiers catholiques a eu lieu avant-hier soir à la salle Laval. Les organisateurs avaient fait tout en leur pouvoir pour donner à cette fête le plus d'éclat possible. Leurs efforts ont été couronnés de succès et nous leur offrons nos plus sincères félicitations.

Des huit heures et demie, la salle était remplie et plus de 150 convives entouraient les tables chargées des mets les plus exquis. On remarquait parmi les invités plusieurs représentants des autres sociétés sœurs, des citoyens marqués de la ville et des membres de la presse.

Les sautes suivantes furent proposées :

1o A Son Eminence, par M. Amédée Robitaille, a été et président de l'association.

2o A l'ordre des Forestiers catholiques : Proposée par M. Robitaille. Réponse par Geo. Châteaufort.

3o A notre chapelain : Proposée par M. N. N. Olivier, avocat. Réponse par M. l'abbé Laplante, chapelain de la société.

4o Aux sociétés de bienfaisance : Proposée par le Dr Paquin. Réponse par le Dr Boulet.

5o Aux sociétés sœurs : Par M. Thomas Lefebvre, avocat. Réponse par M. Bergevin.

6o Aux veuves et aux orphelins : Proposée par M. Chs. Cyr. Réponse par M. F. X. Lemieux, avocat.

7o A la presse : Proposée par M. Casault. Réponse par M. Jules Richard, étudiant en droit.

Le banquet se termina par une santé au président, portée par M. F. X. Lemieux, et les convives se dispersèrent, heureux de la belle soirée qu'ils venaient de passer.

PIANOS

POUR TOUS LES GOÛTS

— O ET DANS TOUS —

Le plus grand assortiment au Canada

AINSI QUE

LE PLUS RICHE ET LE PLUS VARIE,

AUX PLUS BAS PRIX !!!

Pianos neufs de \$200 à \$1,500.

Pianos d'occasion depuis \$50.

ORGUES-HARMONIUMS

Dans tous les Prix !!!

HARMONIUMS D'OCCASION

DEPUIS \$25.00.

On prend de vieux instruments en échange

SATISFACTION GARANTIE !

UN SEUL PRIX ET LE PLUS BAS

TERMES FACILES.

Escompte libéral au comptant

OMME ne s'empêchant pas d'agent, veuillez

vous adresser directement au magasin afin

d'éviter à tout moment la distance que vous soyez de

Montréal, écrivez pour commander des informations.

Fret payé jusqu'à Québec.

LE PRATTE

1676

NOTRE DAME MONTREAL

Seul importateur des pianos Haezelon

Fisher et Dominon et des orgues Elien et

Dominon et autres.

IL NE MANQUE PAS D'EXEMPLES

— EN FAVEUR DE —

RACCOB

Quand on veut essayer

un remède, on hésite généralement un peu, surtout

si on n'a pas d'exemples de succès de ce remède.

Pour les remèdes sages de J. E. P. RACCOB, les exemples ne manquent

pas, et on n'a pas lieu de craindre en le prenant.

Dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, nous trouvons des malades

qui ont été guéris par l'usage de ces remèdes.

Les malades atteints de

Dyspepsie, de Maladies du Foie, des Bronchites, de

Rhumatisme, de Névralgie, de Mal de Tête, de

Faiblesse, de Maladies des Reins, ou de Voies Uri-

naires, de Mal de Matrice, (dérangement, Beau mal),

enfin tous les malades atteints d'une maladie quel-

conque, qui ont fait usage de ces remèdes, se déclarent

les plus satisfaits. Les malades qui demeurent trop

long et qui ne peuvent se rendre à Québec, ne doivent

pas non plus avoir d'hésitation, car en écrivant pour

avoir ces remèdes sages, ils les recevront immédia-

tement au retour de la malle. Il n'y a donc aucun

obstacle pour ceux qui sont souffrants de ce genre.

Car ils pourront toujours se procurer la santé à l'EN-

REIGNE DE GROS SAUVAGE, 201-Adre chez

J. E. P. RACCOB,

No 25, Rue St-Joseph,

St-Roch, Québec.

359